Définition des sorcières

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_B_f0066
SourceBoite_035_B-2-chem | Sorcellerie au XVIe siècle.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Personnes citéesErastus, Thomas
Références bibliographiquesErastus, Deux dialogues de Thomas Erastus,... touchant le pouvoir des sorcieres et de la punition qu’elles méritent, in J. Wier, Histoires, disputes et discours, des illusions et impostures des diables, des magiciens infames, sorcieres et empoisonneurs, Pour Jaques Chouet, 1579
RelationNumérisation d’un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l’autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l’Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Définition des sorcières.

"Sorcière est une femme magicienne ou enchanteresse, (ou c/ᵉᵗ on la voudra appeler) qui ayant préalablᵗᵉ renoncé 1 et la vraie religion est donnée au diable par le moyen d'apparente et manifeste alliance à celle fin que (sans les autres promesses et attentes) elle soient par lui enseignée et apprise à troubler les éléments, émouvoir les pestes, nuire aux h. aux bêtes, aux champs, et aux fruits de la terre, et faire sieurs autres merveilles qui sont impossibles à nature, le tout par le moyen de charmes, herbes et autres choses lesquelles d'elles-mêmes ne sont aucunᵉᵗ nuisibles.

2ᵉ dialogue d'Erastus.

BnF MSS

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/13611?context=pdf

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/13611?context=pdf